



AVIS PUBLIC

ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER RÉGISSANT LES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE L'ANNÉE 2023:

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, Carole Thibeault, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Hugues que le conseil municipal, lors de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2022, a adopté le calendrier régissant les séances ordinaires du conseil de l'année 2023.

Les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année **2023**, se tiendront aux dates décrites ci-après et débuteront à **20h00**.

Mardi 10 janvier 2023	Mardi 7 février 2023
Mardi 14 mars 2023	Mardi 4 avril 2023
Mardi 2 mai 2023	Mardi 6 juin 2023
Mardi 4 juillet 2023	Mardi 1 ^{er} août 2023
Mardi 5 septembre 2023	Mardi 3 octobre 2023
Mardi 7 novembre 2023	Mardi 5 décembre 2023

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de cette présente décision au bureau municipal sis au 171 rue Saint-Germain, local 103, à Saint-Hugues, du lundi au jeudi aux heures régulières d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Saint-Hugues ce 13 décembre 2022.

Carole Thibeault
Directrice générale et greffière-trésorière